



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

---

N°2020-097

Objet : Diverses Rues

Circulation alternée (par panneaux B15/C18 ou feux tricolores)

Stationnement interdit au droit du/des chantier(s) et selon l'avancement des travaux

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 12 février 2020, présentée par l'entreprise A3 Contrôle & Diagnostic – Rue de la Forge – ZA La Gautrais – 35360 Montauban-de-Bretagne, afin de procéder au contrôle des réseaux d'assainissement,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a eu lieu, dans diverses rues, d'alterner la circulation (par panneaux B15/C18 ou feux tricolores) et d'interdire le stationnement des véhicules au droit du/des chantier(s) et selon l'avancement des travaux, à compter du lundi 24 février 2020 à partir de 8 h et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 1 mois),

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, il y a lieu, dans diverses rues, la circulation sera alternée (par panneaux B15/C18 ou feux tricolores) et le stationnement des véhicules sera interdit au droit du/des chantier(s) et selon l'avancement des travaux, à compter lundi 24 février 2020 à partir de 8 h et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 1 mois), sur les voies suivantes :

- |                         |                           |
|-------------------------|---------------------------|
| - Rue de la Goule d'Eau | - Rue de Vannes           |
| - Impasse d'Aucfer      | - Rue de la Barre         |
| - Avenue Roger Bourel   | - Avenues des Nouïes      |
| - Rue Jacques Prado     | - Rue de la Châtaigneraie |
| - Rue de Briangaud      | - Impasse Jacques Cartier |
| - Rue Carnot            | - Rue des Noës            |

**ARTICLE 2** : L'entreprise A3 Contrôle & Diagnostic sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du/des chantier(s). Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 12 février 2020

Pour le Maire,

Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale Déléguée

À la Circulation et au Stationnement

